

DECISION N°17/2025

**OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DES CIMETIERES POUR L'ANNEE 2025.**

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OZOIR-LA-FERRIERE,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 2 ;

Vu la délibération N°536 du Conseil Municipal en date du 06/12/2024 fixant la liste des délégations données à Madame le Maire dans le cadre de cet article ;

Vu la décision n° 29/2024 du 09 avril 2024 ;

**DÉCIDE**

Article unique : de fixer les tarifs de concessions des cimetières du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 31 décembre 2025 comme suit :

Concession de terrain et caverne :

Durée	Tarifs
15 ans	300 €
30 ans	600 €

Columbarium :

Durée	Tarifs
15 ans	600 €
30 ans	1150 €

Plaques jardin du Souvenir :

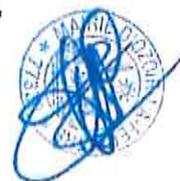
Plaque	Tarifs
Fourniture + gravure	210 €

Taxes funéraires :

Taxes diverses	Tarifs
Vacation	20 €
Caveau provisoire/jour	10 €

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 7 février 2025

Madame Le Maire,  
Christine FLECK



REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2025

Application agréée E-legalite.com